

## Assemblée Générale des actionnaires d'Atos SE

**Bezons, le 26 mai 2016 - L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires d'Atos SE s'est réunie ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry Breton, Président Directeur Général de la Société.**

La totalité des résolutions proposées par le Conseil d'administration a été adoptée.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2015, le versement d'un dividende au titre de cet exercice à hauteur de 1,10 € par action, ainsi que l'option pour le paiement du dividende en actions ou en numéraire. Les actionnaires pourront opter<sup>1</sup> pour le paiement en actions entre le 2 juin et le 15 juin 2016 inclus en adressant leur demande auprès de leur intermédiaire financier. Le prix d'émission des actions nouvelles au titre de l'exercice de l'option du paiement en actions a été fixé à 74,48 €. Le dividende sera détaché de l'action le 2 juin 2016 et sera mis en paiement en espèces ou en actions à compter du 24 juin 2016.

L'Assemblée Générale a également renouvelé les mandats d'administrateur de Mesdames Aminata Niane et Lynn Paine et de Monsieur Vernon Sankey. A la suite des renouvellements des mandats des administrateurs, le Conseil d'administration, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, a décidé de confirmer la composition des Comités du Conseil.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Mixte est détaillé sur le site internet d'Atos (rubrique Investisseurs – Assemblée des actionnaires).

### Contacts

Pour plus d'information, merci de contacter :

**Relations Media :** Terence Zakka +33 1 73 26 40 76  
[terence.zakka@atos.net](mailto:terence.zakka@atos.net)

**Relations Investisseurs :** Gilles Arditti +33 1 73 26 00 66  
[gilles.arditti@atos.net](mailto:gilles.arditti@atos.net)  
Benoit d'Amécourt +33 1 73 26 02 27  
[benoit.damecourt@atos.net](mailto:benoit.damecourt@atos.net)

---

<sup>1</sup> L'option relative au versement du dividende n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans un pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale et s'y conformer.

## A propos d'Atos

Atos SE (Société Européenne) est une entreprise leader de services numériques avec un chiffre d'affaires annuel de près de 12 milliards d'euros et 100 000 collaborateurs dans 72 pays. Atos fournit à ses clients du monde entier des services de conseil et d'intégration de systèmes, d'infogérance et de BPO, de Big Data et de Cybersécurité, d'opérations Cloud et des services transactionnels par l'intermédiaire de Worldline, le leader européen et un acteur mondial dans les services de paiement. Grâce à son expertise technologique et sa connaissance sectorielle pointue, Atos sert des clients dans différents secteurs : Défense, Services financiers, Santé, Industrie, Médias, Services aux collectivités, secteur Public, Distribution, Télécoms et Transports.

Atos déploie les technologies qui accélèrent le développement de ses clients et les aident à réaliser leur vision de l'entreprise du futur. Atos est le partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le Groupe est coté sur le marché Euronext Paris et exerce ses activités sous les marques Atos, Atos Consulting, Atos Worldgrid, Bull, Canopy, Unify et Worldline.

Pour plus d'information : [atos.net](https://www.atos.net).